

Faites-nous part de vos commentaires:

Series of horizontal lines for providing comments.

# Pour nous rejoindre

## Joliette

398, rue Baby  
Joliette, Québec J6E 2W1

Tél.: 450.752.1940  
1.800.265.1940  
Télé.: 450.752.1719

Courriel: paquep1@parl.gc.ca

## Rawdon

3599, rue Church  
Rawdon, Québec J0K 1S0

Tél.: 450.834.3030  
1.877.834.3030

Télé.: 450.752.1719  
Courriel: paque2@parl.gc.ca

## Ottawa

Bureau 531-C  
Édifice du Centre  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Tél.: 613.992.2244  
Télé.: 613.995.3004  
Courriel: paquep@parl.gc.ca

**PIERRE A. PAQUETTE**  
Député de Joliette  
Leader parlementaire du Bloc Québécois



Déréglementation des services de télécommunications

« LES  
**CONSERVATEURS  
S'ATTAQUENT AUX  
MUNICIPALITÉS ET  
AUX  
CONSOMMATEURS** »



Le gouvernement conservateur s'attaque par ses décrets successifs à l'esprit même de la *Loi sur les télécommunications* et c'est le consommateur, en particulier celui des régions rurales, qui en paie encore une fois la note », lance le leader parlementaire du Bloc Québécois et député de Joliette, **Pierre Paquette**.

Le député et leader parlementaire du Bloc Québécois déplore que les craintes exprimées par le Bloc Québécois se concrétisent puisque les manœuvres des Conservateurs ont commencé à porter leurs fruits. Dans sa décision du 30 avril 2007, le CRTC a ainsi tranché conformément aux orientations suggérées par le gouvernement pour permettre une hausse significative des tarifs imposés à certaines catégories d'abonnés. Dans les secteurs ruraux, les entreprises de la téléphonie pourront donc dorénavant imposer des hausses pouvant atteindre

annuellement jusqu'à cinq pour cent et ce, depuis le premier juin dernier. Dans la circonscription de Joliette, huit municipalités sont touchées par cette décision: Manawan, Notre-Dame-de-Lourdes, Rawdon, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon.

Comme l'a rappelé **Pierre Paquette**, le Bloc Québécois avait déjà dénoncé en décembre 2006 l'impact sur les régions du travail amorcé par le ministre Bernier, alors que ce dernier avait présenté son décret sur le libre jeu du marché. Or, le décret d'avril 2007 sur la dérégulation graduelle des services de télécommunications va exactement dans le même sens. Il vise à ouvrir toutes grandes les portes aux abus des entreprises qui se retrouvent en situation de monopole ou de quasi-monopole en matière de téléphonie locale.

« Le Bloc Québécois dénonce les stratagèmes malsains du gouvernement conservateur. Par ses décrets, ce gouvernement cherche à se débarrasser une à une des dispositions qui protègent les consommateurs. Si les Conservateurs ont vraiment le courage de leurs convictions, ils se doivent d'annuler leurs décrets de décembre 2006 et d'avril 2007 pour déposer un projet de loi en bonne et due forme. Le gouvernement ne le fera pas, parce qu'il sait que son initiative sera battue en Chambre. En somme, il n'a simplement pas le courage d'assumer pleinement ses convictions devant la Chambre des communes », a conclu **Pierre Paquette**.

